

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES

N°91-2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 9 DECEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : lundi 1^{er} décembre 2025

Affichage Mairie lundi 1^{er} décembre 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	16
	Votants	22

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, M. PERRIER Guy, Mme BARBET Janique, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine, Mme TOURNIER Béatrice donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à M. BERTHAULT Yves, Mme EYRIGNOUX Rachel donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain, Mme LAPALUD Sylvie excusée donne pouvoir à M. EVAUX Denis

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Attribution de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la cour de l'école :

Rapporteur : Catherine LAVET

Le projet relatif aux travaux de rénovation de la cour de l'école et de l'aménagement d'une aire de jeu au pied de la terrasse de la salle Malataverne a fait l'objet d'une consultation le jeudi 6 novembre auprès de trois sociétés de géomètres-experts :

- Géométrie
- Aédifia
- Ellipse

La remise des devis devait être faite le dimanche 23 novembre 2025 au plus tard.

Trois devis furent réceptionnés et analysés.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir valider le devis de la société Aédifia pour un montant de 32 070, 00€ HT pour les missions de prestations de géomètre, la conception et la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation de la cour de l'école et de l'aménagement d'une aire de jeu au pied de la terrasse de la salle Malataverne.

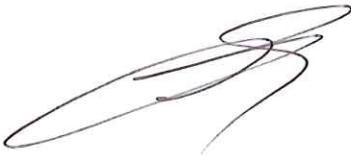
**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,
Après en avoir délibéré, à la majorité,**

DECIDE

- **DE VALIDER** le devis de la société Aédifia pour un montant de 32 070, 00€ HT pour les missions de prestations de géomètre, la conception et la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation de la cour de l'école et de l'aménagement d'une aire de jeu au pied de la terrasse de la salle Malataverne.
- **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

**La secrétaire de séance,
Catherine LAVET**



**Le Maire,
Alain THIVILLIER**

